

Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Musiciens réquisitionnés, Nizerolles (Allier), 1814

Art. 3.

Mr l'adjoint et tous les membres du conseil, se réuniront à 9 heures du matin, en la maison commune, un piquet de dix hommes de la garde nationale viendra les y prendre et les accompagnera tambour battant à l'église, à l'issue de la messe, le cortège s'en retournera, dans le même ordre, à la maison commune, où il y aura un banquet préparé pour Mr l'adjoint, les membres du conseil et le piquet de la garde nationale; dont Mr le Maire veut bien faire les frais.

Art. 4.

Simon Fourmier et François Duché seront mis tous les deux en réquisition, l'un pour jouer de la musette et l'autre de la vielle, pour faire danser toutes les personnes qui voudront se livrer à cet amusement.

Fait en conseil municipal, à Nizerolles, les jours trois et en qui de l'An.

ont signé ceux qui l'ont séu.

Transcription n°13 :

Art. 3 :

Mr l'adjoint et tous les membres du conseil se / réuniront à 9 heures du matin en la maison commune. / Un piquet de dix hommes de la garde nationale / viendra les y prendre et les accompagnera tambour / battant à l'église ; à l'issue de la messe, le cortège / s'en retournera, dans le même ordre, à la maison / commune où il y aura un banquet préparé / pour Mr l'adjoint, les membres du conseil et / le piquet de la garde nationale, dont Mr le / Maire veut bien faire les frais.

Art 4 :

Simon Fournier et François Duché seront / mis tous les deux en réquisition, l'un pour jouer de la / musette et l'autre de la vielle pour faire danser toutes / les personnes qui voudront se livrer à cet amusement.
Fait en conseil municipal, à Nizerolles, les jours / mois et an que dessus
Ont signé ceux qui l'ont sçu...

Commentaire n°13 :

Le document reproduit est extrait des Archives départementales de l'Allier (M 715c). Il s'agit d'une lettre du maire d'une petite commune de l'Allier précisant à l'autorité préfectorale les dispositions prises à l'occasion de la fête du Roi. Nizerolles est un village de la montagne bourbonnaise, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Vichy. Cette lettre date, c'est important, d'août 1814.

Le 14 Juillet n'est pas notre fête nationale depuis 1789. Les rois ont toujours aimé que l'on se réjouisse le jour de leur saint patron : Saint-Louis le 25 Août, Saint-Charles le 4 Novembre, Saint-Louis-Philippe le premier mai... et Saint-Napoléon le 15 Août ! Si de façon générale on incitait fort les citoyens à pavoiser ce jour-là, il fut au moins une fête du roi particulièrement importante : Napoléon premier ayant abdicqué le 11 Avril 1814, le 25 Août suivant fut la première occasion de célébrer Louis XVIII. Autant dire qu'à certains endroits, cela s'est peut-être fait le fusil dans le dos...

Il s'agit du seul cas de réquisition de musiciens que je connaisse. Dans d'autres lieux, on mentionne parfois les instruments qui « *réjouissent le peuple* », et dans d'autres, il est parfois précisé quel fut le salaire des ménestriers employés. Messieurs FOURNIER et DUCHÉ furent-ils rétribués, je l'ignore.

Donc, en 1814, le couple vielle-musette existe déjà en Bourbonnais ? Disons qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, et que, si on examine les sources disponibles sur cette période, on observe que la vielle est encore très minoritaire. Nizerolles se trouve à une quarantaine de kilomètres de Jenzat, mais à cette époque-là la production de la famille PAJOT n'est pas encore montée en puissance. Il n'est pas évident, d'ailleurs, que le développement de la vielle en Bourbonnais se soit produit à l'initiative des luthiers Jenzatois dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. D'autre part, de quelle nature est la musette du dénommé FOURNIER ? Il règne toujours le même doute sur l'instrument : même si ce n'est pas un grand bourgeois coupé du peuple, c'est un lettré qui rédige cet acte, et le terme « *musette* » a fait partie du langage savant au XVIII^{ème} siècle. Il n'hésite donc pas à l'employer. C'est un moyen de traduire la réalité locale sans recours à la patoisserie. Une illustration de ce fait est qu'à la même époque les comptes rendus des maires de Basse-Bretagne, y compris dans les petites communes, utilisent le même terme ; fort rarement ils précisent « *appelés binious par ici* » (voir à ce sujet les nombreuses retranscriptions dans *Musique Bretonne*, l'ouvrage de l'année pour les rats d'Archives !). Il est surprenant de constater cette uniformité des descriptions d'un bout à l'autre de l'hexagone...

J'ai tenté d'exporter ce modèle d'enquête systématique dans les comptes rendus de fêtes dynastiques : une étudiante a rédigé une maîtrise sur le sujet dans l'Orne, avec des résultats infiniment moins riches que ceux recueillis dans les provinces du Centre de la France. Faut-il en conclure que l'intérêt pour les musiques populaires, ou à tout le moins la sensibilité au sonore des élites de ces régions sont plus marqués ?

Depuis la parution de cette chronique, la série M des A.D. Allier a été reclassée, la cote du document est désormais 1M 715.

Bibliographie :

MANSION Marie, *Musique et fêtes en Orne, de l'an II à la fin du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise d'ethnomusicologie, Université François Rabelais, Tours, septembre 2001.

Mots-clés

Bourbonnais / XIX^e / Cornemuse / Vielle / Musique & danse / Contrôle administratif / Manuscrit